



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**



**contrôler**

**informer**

**agir**

**Rapport  
d'activité  
2020**

**accompagner**

**préserver**



## EDITO

La mission de la DREAL Hauts-de-France est de coordonner, mettre en œuvre et décliner les politiques publiques portées par les ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer sous l'autorité du préfet de région et des préfet-e-s de département.

L'année 2020 a bien sûr été marquée par la crise sanitaire et l'impact qu'elle a eu sur nos vies personnelles et sur nos activités.

Dans ce contexte, les 678 agents de la DREAL sont restés mobilisés et se sont organisés pour assurer la continuité des missions sur lesquelles ils sont attendus : instruction de dossiers, contrôles, études, accompagnement et financement de projets, information, etc.

Elle a aussi apporté son concours à la gestion et au suivi de la crise dans ses domaines de compétences (déchets, eau, transports,...) et prend une part active aux mesures de la relance lancés en 2020 (logement, friche, restauration écologique,...).

La pratique déjà développée de télétravail au sein de la DREAL a rendu possible une adaptation des organisations qui a dû aussi beaucoup à l'engagement des femmes et des hommes qui composent la DREAL.

Je vous laisse découvrir les résultats et avancées obtenus encore cette année par les équipes de la DREAL malgré ce contexte très particulier.

**Laurent Tapadinhas**  
Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

## Au sommaire

- 03 ACCOMPAGNER** les acteurs de l'aménagement du territoire
- 07 S'ASSURER** de la préservation des ressources et des milieux naturels
- 09 PRÉVENIR LES RISQUES**
- 12 INSTRUIRE ET CONTRÔLER**
- 13 ANIMER, PLANIFIER ET PROGRAMMER**
- 14 PRODUIRE ET INFORMER** en transparence
- 15 AGIR** en partenariat et en réseau
- 18 TRAVAILLER** en transversalité
- 19 S'ORGANISER** en interne





# ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**43,6 M€** investis

En matière d'infrastructures de transports, les montants dépensés par l'État sur la région Hauts-de-France sont :

**21,8 M€**

investis pour le développement du réseau routier national

**12,6 M€**

investis pour le réseau ferroviaire

## En matière d'infrastructures

Le comité de pilotage des **projets d'aménagement de la RN2** dans le cadre du PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache a eu lieu le 6 juillet 2020 en présence du DGITM et du préfet de région.

Les études avancent sur l'itinéraire de 60 km entre Laon et Avesnes-sur-Helpe, en vue de la saisine de la Commission nationale du débat public au premier semestre 2021. Un débat public pourrait être organisé au premier semestre 2022.

La localisation d'un créneau de dépassement à réaliser en 2022 a été retenue, au niveau de la commune de Voyenne, dans le prolongement de l'actuel créneau.

En savoir plus : [la lettre d'information de la RN2](#)

Le **diffuseur nord de Silly-le-long**, entre la RN2 et la RD548, a été mis en service le 11 décembre 2020 après un an de travaux. Son coût est de 2 M€.

Les travaux de la **déviations de Péroy-les-Gombries** sur la RN2, dans l'Oise, avancent à un rythme soutenu : après les travaux de l'ouvrage d'art en 2019, ce sont les terrassements assainissements chaussées qui ont démarré au printemps 2020. Le chantier se poursuit en 2021 avec l'objectif d'une fin de travaux à l'automne 2021. Le coût du projet est de 26,2 M€.

Le ministère délégué aux transports a signé le 28 août 2020 la décision ministérielle nécessaire au lancement de l'enquête publique de la **liaison ferroviaire Roissy-Picardie**, concrétisant l'avancée à un rythme soutenu des études et procédures. L'enquête publique est programmée entre fin février et début avril 2021.



© DREAL Hdf

Diffuseur Nord de Silly -le-Long

## Pour les mobilités

Le **soutien au développement du vélo** s'est poursuivi en 2020 avec le deuxième appel à projets fonds mobilités actives – continuités cyclables, dont les lauréats ont été annoncés le 14 septembre pour les 2 ans du plan national vélo. 9 projets de 5 collectivités différentes ont été sélectionnés dans la région, pour un montant de subvention de 2,1 M€.

<https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats#velo-cc>

Le vote de la **loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019** a donné lieu à de nombreuses actions de communication et décryptage du contenu du texte, à destination des services de l'État, des services et élus des collectivités, des partenaires. **Un séminaire s'est tenu le 3 mars 2020 à Amiens**, qui a réuni une cinquantaine de participants en présence de la DGITM, et a permis d'échanger sur les nouvelles dispositions offertes par la loi en vue de la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité par les EPCI.



© DREAL Hdf

Séminaire du 3 mars 2020 sur la loi LOM



# ACCOMPAGNER

## Les territoires

Le dispositif « **Territoires engagés pour la nature** » permet aux collectivités d'agir en faveur de la biodiversité à l'échelle locale, en mobilisant tous les acteurs. Ce dispositif est piloté par un collectif régional composé de la DREAL Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, l'Office français de la biodiversité (OFB) et les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie. Il est animé pour les deux ans qui viennent par l'Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (URCPIE), guichet unique d'accompagnement pour les collectivités de la région. En devenant « Territoire engagé pour la nature », une collectivité inscrit la biodiversité au cœur de ses politiques publiques. Elle œuvre concrètement et encourage le changement à son échelle. Dans les Hauts-de-France, [4 premières collectivités sont reconnues](#).



**4** collectivités  
sont reconnues «Territoires  
engagés pour la nature»  
dans les Hauts-de-France»



**4,5 M€**  
d'aides TEPCV attribuées  
en 2020

**Trois nouveaux territoires se sont engagés en 2020** dans un contrat de transition écologique. En parallèle, le gouvernement a dressé, durant l'été, les perspectives d'une nouvelle forme de contractualisation, englobante, à la croisée de plusieurs contrats existants (contrat de ruralité, contrat de ville, CTE, territoire d'industrie,...). Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont ainsi vu le jour. Leur déploiement s'est décidé en fin d'année. Ces contrats couvrent l'ensemble du territoire des Hauts-de-France et devraient être signés en juin 2021.

Les périodes de confinement durant la crise sanitaire ont été mises à profit pour accélérer l'**instruction des demandes de financement TEPCV** et ainsi répondre aux priorités fixées consistant à garantir la continuité des aides financières. Ainsi, 4, 5 M€ (66 dossiers + 12 coins nature) ont été attribués en 2020 portant la progression du versement des aides à 75 % de l'enveloppe globale dont le montant est de 40,5 M€.

Le préfet de région a réuni l'ensemble des services de l'État à l'occasion d'un séminaire dédié à la **construction du Canal Seine-Nord Europe** le 5 mars en visio-conférence depuis Lille. Ce projet est d'intérêt général et va permettre de construire une infrastructure qui a vocation à intégrer le patrimoine de l'État. Les services de l'État sont ainsi pleinement mobilisés pour garantir la réalisation du projet conformément à la décision publique.

Ce séminaire de travail a permis d'évoquer avec la société de projet tous les dossiers en cours et à venir, afin d'anticiper leur instruction et participer ainsi à la sécurité juridique, à la qualité du projet, au respect des coûts et des délais de réalisation.

Les ministres chargés de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales d'une part et délégué à la ville et au logement d'autre part ont saisi le préfet de région des Hauts-de-France par courrier en date du 8 septembre 2020 pour conduire une mission de préfiguration quant à l'**extension de l'Établissement public foncier (EPF) du Nord – Pas-de-Calais au département de la Somme**.

La phase de consultation officielle des collectivités territoriales est pilotée par la DREAL et a été lancée le 10 décembre 2020, pour s'achever mi-mars.

Dans le cadre du plan France Relance, un **appel à projets régional « recyclage foncier » du Fonds Friches**, piloté par la DREAL, a été lancé le 18 décembre 2020. Il s'adresse aux projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre. La clôture de l'appel à projets a été fixée au 5 mars 2021.

Dans le cadre d'un AMI dédié à l'émergence de nouveaux projets partenariaux d'aménagement (PPA) en faveur de la sobriété foncière, de la résilience et de la vitalité territoriale, la DREAL Hauts-de-France, en lien avec les DDT(M), a transmis au ministère une liste de projets de requalification de centres urbains voire de zones commerciales qui seraient susceptibles de faire l'objet d'un tel PPA.

Les 7 premiers « **Territoires pilotes de sobriété foncière** » retenus au niveau national, parmi lesquels figure Maubeuge/Agglomération, Maubeuge-Val de Sambre, ont été annoncés le 17 décembre 2020.



Lauréat de l'appel à projet « recyclage

**16 M€**  
pour le financement  
d'opérations de recyclage  
foncier dans le cadre du  
Plan France Relance  
pour les Hauts-de-France





# ACCOMPAGNER

## La construction de logements sociaux

**24,6 M€**

du FNAP consacrés à la construction de logements sociaux neufs

Outre le pilotage global des financements, la DREAL a reconduit deux appels à projets régionaux destinés à encourager la production de logements acquis-améliorés et à l'accompagnement de la performance environnementale des logements sociaux.

- Pour l'acquisition-amélioration :  
Un bonus de subvention de 10 000 € par logement lauréat a été instauré. Le jury a retenu 18 opérations pour un total de 105 logements.
- Pour l'innovation :  
Cet appel à projet a été mis en place pour encourager la production de logements sociaux préfigurant la future réglementation environnementale et intégrant des matériaux biosourcés dans leurs projets de construction. 2 projets, concernant 251 logements, ont été retenus pour une enveloppe de 56 000 euros.

**8 793**

logements sociaux neufs agréés  
+ 17 % par rapport à 2019



Malgré un contexte sanitaire très défavorable, le bilan global des agréments de logements sociaux neufs apparaît comme **le plus élevé des quatre dernières années et a progressé de 17 % par rapport à 2019.**

## Le relogement des sortants d'hébergement d'urgence

En lien avec la crise sanitaire, la DREAL Hauts-de-France s'est fortement investie sur le relogement des sortants d'hébergement. A l'été, afin d'éviter de remettre à la rue des ménages en hébergement provisoire, les bailleurs sociaux de la région se sont vus fixer des objectifs de relogement. Ces objectifs ont été suivis à la semaine pour s'assurer qu'aucune remise à la rue ne serait faite. Le Pôle Habitat Construction a assuré ce suivi hebdomadaire des relogements. A l'été, tous les occupants des centres provisoires avaient été relogés. La région Hauts-de-France a atteint 96 % de son objectif en fin d'année.

**77,5 M€**

d'aides à la rénovation des logements en Hauts-de-France

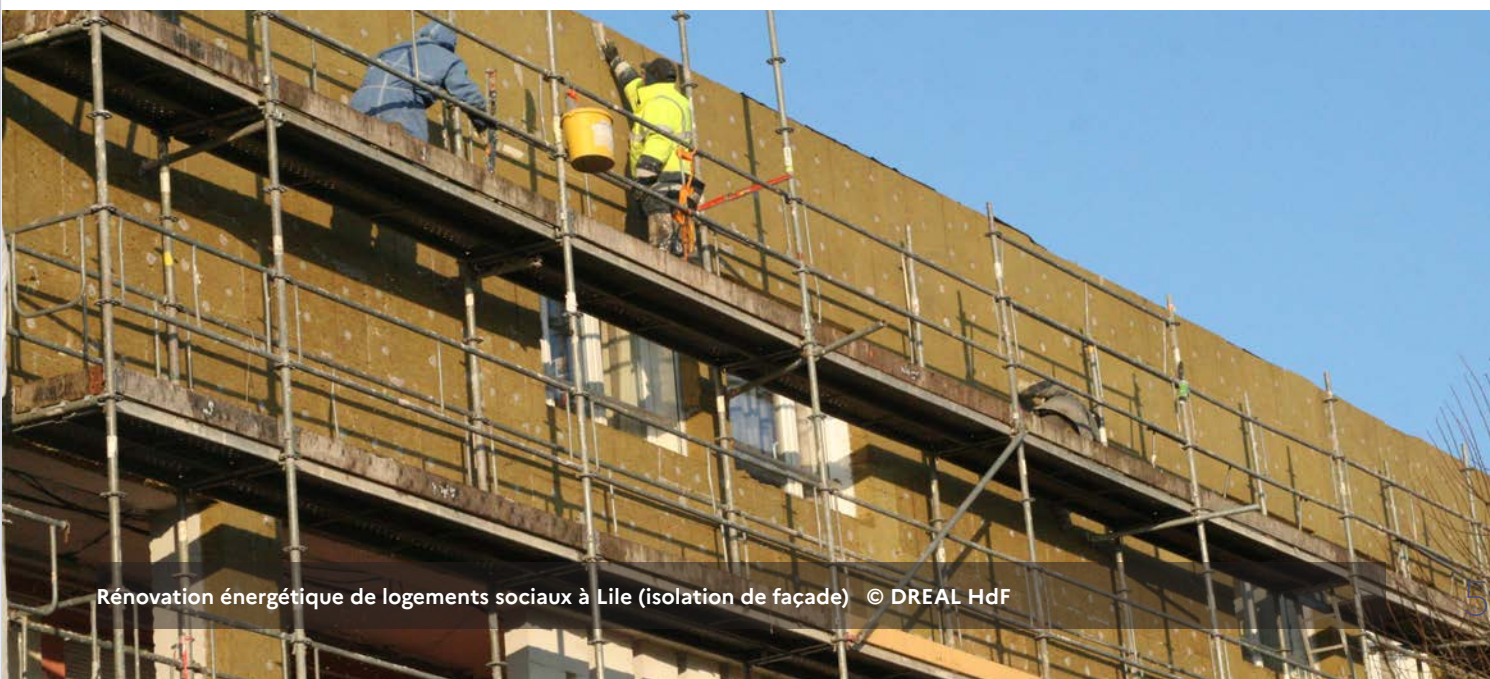
**9 757**

logements rénovés grâce aux aides de l'ANAH



## La rénovation des logements privés

La DREAL assure le pilotage régional des moyens de l'ANAH. L'importante dynamique de rénovation du parc privé pour les ménages modestes et très modestes constatée en 2019 s'est maintenue en 2020 malgré la crise sanitaire : 77,5 millions d'euros de subventions aux travaux ont été versées aux ménages.





# ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## 5 266 MW

de production d'électricité de source renouvelable

## = 40%

du parc régional électrique des Hauts-de-France

## 27%

de couverture de la consommation régionale d'électricité (Le taux a triplé en 6 ans)



## 608 décisions

sur la soumission à étude d'impact et

## 198 avis

sur l'évaluation environnementale rendus en 2020

## En matière d'énergies renouvelables

La région Hauts-de-France est la 1<sup>ère</sup> région en termes de puissance éolienne installée avec, fin 2020, 4 928 MW installés (2 040 mâts en fonctionnement) contre 4 546 MW installés un an plus tôt.

En 2020, le développement du photovoltaïque s'est poursuivi en région avec la mise en service du projet d'ombrière à Wavrin (7,2 MW) ainsi qu'une seconde tranche du projet P1063 Cambrai (8,2 MW) sur l'ancien aérodrome sur la commune de Séranvillers-Forenville (59). Avec la crise sanitaire, certains projets ont été retardés (fourniture des modules, retard dans la réalisation...). En 2021, la puissance prévisionnelle raccordée sera bien plus importante (+ 50 MW) du fait notamment des raccordements de projets solaires au sol (Athies Samoussy dans l'Aisne notamment). La DREAL Hauts-de-France participe à l'instruction administrative de ces projets.

Initialement programmé au printemps, le **débat public du projet de parc éolien au large de Dunkerque** a finalement eu lieu à l'automne. D'une durée de 13 semaines, il s'est adapté aux restrictions sanitaires en proposant une grande diversité d'outils participatifs. La DREAL Hauts-de-France est intervenue. Comme d'autres débats publics similaires, celui-ci a également réinterrogé les choix de la politique énergétique française, l'emplacement retenu et les impacts sur l'environnement, les activités maritimes, sur le tourisme, les retombées économiques locales. Suite à la clôture du débat, les maîtres d'ouvrages, Éoliennes en Mer de Dunkerque (EMD) et le Réseau de Transport d'Électricité » (RTE) doivent sous 3 mois, faire connaître leur décision vis-à-vis du projet et, s'il est poursuivi, tirer les enseignements du débat.

## L'autorité environnementale

Les services de la DREAL ont instruit et rendu 806 avis et décisions émis par les différentes autorités environnementales (AE) sur les projets, les plans et les programmes. Ils examinent au cas par cas la nécessité de réaliser une évaluation environnementale et produisent un avis sur la qualité du rapport environnemental ou de l'étude d'impact ainsi que sur la prise en compte de l'environnement et la santé. L'avis de l'AE est public et à vocation à informer chacun sur la prise en compte de l'environnement dans les projets, les plans ou programmes.







# S'ASSURER DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX NATURELS

**132** espèces indigènes de la flore vasculaire ont disparues au cours du XX<sup>ème</sup> siècle

**12** espèces de papillons de jour ont disparu et 1/4 des espèces encore présentes sont menacées à court ou moyen terme

Plus du **1/3** de l'avifaune régionale est menacé dont 9 espèces peuvent être considérées comme en danger critique d'extinction à court terme

Les surfaces en prairies permanentes ont régressé de **plus de 50%** depuis 1970

**168**  
sites classés

**130**  
sites inscrits



Pointe de la Crèche (62)

## En matière de biodiversité

La [déclinaison régionale du plan National d'Action](#) en faveur des chiroptères a été lancée en décembre 2019. À ce titre, le Service Eau et Nature de la DREAL a publié en avril 2020 une **plaquette sur les chauves-souris des Hauts-de-France** concernées par ce plan. À la portée de tous, elle présente leur cycle de vie et vous informe de l'état des populations en région et les enjeux associés, au travers de chiffres clés.

Le 31 janvier, à l'occasion de la Journée Mondiale des **Zones Humides**, a été officialisée la **labellisation du 50<sup>e</sup> site français et le 5<sup>e</sup> dans notre région** : les Vallées de la Scarpe et de l'Escaut (Nord). Cet événement a eu lieu à Saint-Omer (Pas-de-Calais), au sein du site Ramsar du marais audomarois. Il a réuni les partenaires nationaux et les acteurs locaux impliqués dans la préservation des milieux humides.

Avec l'appui de la DREAL et la DDTM du Nord, la Métropole Européenne de Lille a mis en place la [première Obligation Réelle Environnementale](#) (article L. 132-3 du code de l'environnement) associée à une mesure compensatoire en faveur du maintien de chiroptères dans un site souterrain (catiche) et du maintien des conditions favorables à leur reproduction. Ce contrat permet de garantir la pérennité de mesures compensatoires prescrites dans un arrêté préfectoral relatif à un projet d'aménagement.

La Coordination Mammalogique du Nord de la France, personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement apportera le conseil et l'assistance auprès de la MEL, propriétaire, pour appliquer les mesures.

Le **Plan d'action régional de la gestion quantitative de la ressource en eau**, élaboré et validé en 2019 suite aux constats de tensions quantitative sur l'eau et aux sécheresses récurrentes, a démarré en 2020 avec le lancement d'études, en particulier sur le bassin Artois-Picardie pour repérer les futurs bassins en tension. Par ailleurs, un travail de sensibilisation a commencé auprès des SAGE sur cette thématique : deux ont déjà mis en place une règle relative à la gestion quantitative et plusieurs travaillent sur le sujet. Enfin, un groupe de travail composé des services de l'État et de la Chambre Régionale d'Agriculture a été lancé en janvier 2020, afin de construire une vision commune sur le diagnostic, les besoins de connaissances, les besoins de formation et sur les ressources alternatives.

## Des sites et des paysages

La proposition de classement au titre des sites a été lancée pour la **Pointe de la Crèche et ses perspectives maritimes** vers Les Deux Caps et les côtes anglaises. L'enquête publique a eu lieu du 23 novembre 2020 au 18 décembre 2020.

La DREAL a fait réaliser une campagne photographique au sol et en altitude de tous les terils classés.

En complément de l'étude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens de juillet 2019, le pôle «sites et paysages» a réalisé une note méthodologie détaillée concernant l'**analyse de la saturation visuelle à appliquer pour les dossiers éoliens**. Cette note est à destination des porteurs de projets et des services instructeurs.



# S'ASSURER DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX NATURELS

## L'eau

Dans la nuit du 9 avril au 10 avril 2020, une brèche importante dans un des bassins de décantation des eaux de la sucrerie Téréos à Escaudoeuvres a conduit au déversement d'un volume estimé à 100 000 m<sup>3</sup> d'eau chargée en matières organiques, sur les communes de Thun-Saint-Martin et Iwuy (59). Une grande partie de cette eau a rejoint le cours d'eau de l'Escaut et s'est déplacée, sous la forme d'un bouchon de pollution, jusqu'en Belgique. Des actions ont été engagées à la suite de l'accident et le 4 décembre 2020 s'est tenue la première réunion du **Comité de pilotage de la restauration écologique de l'Escaut** qui valide le principe de constitution d'un comité d'experts chargé d'établir la pertinence de la mise en œuvre de la procédure administrative en responsabilité environnementale et de dimensionner et proposer au préfet des mesures de réparation écologiques à la charge de Téréos. Le laboratoire d'hydrobiologie de la DREAL est également en charge de contrôler les suivis hydrobiologiques prescrits à Téréos par arrêté en juillet 2020.

Le Comité de Bassin Artois-Picardie du 20 octobre 2020 a permis d'approuver le projet de **SDAGE Artois-Picardie** et le programme de mesures associé pour le troisième cycle de **mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (2022-2027)**. Cette approbation a initié le processus de validation finale, avec la soumission des projets à l'avis de l'autorité environnementale et la consultation du public qui se déroulera du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les travaux de rétablissement de la **continuité écologique au barrage de l'usine St Michel à Amiens** ont pris fin au printemps 2020. La mise en place d'un suivi des remontées des poissons à partir d'août 2020 a permis de mettre en évidence le retour du transit piscicole : plusieurs espèces sont répertoriées dont les plus emblématiques comme le saumon atlantique, la truite de mer et l'anguille. La progression la plus forte est pour le gardon : de 2 individus passés d'août à décembre 2020, plus de 3500 sont passés pour le seul mois de janvier 2021.

Malgré la difficulté à se réunir du fait du confinement et du renouvellement des membres des Commissions Locales de l'Eau, les travaux ont avancés pour plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) comme ceux de l'Audomarois, de la Brèche ou de l'Escaut, ce qui permet désormais d'aboutir à leur validation par arrêté préfectoral et ainsi instituer des règles et des dispositions permettant d'améliorer la gestion durable et adaptée aux territoires de l'eau et des milieux aquatique.

## L'air

L'évaluation du **plan de protection de l'atmosphère (PPA)** a été menée à son terme par la DREAL et présentée lors de la journée nationale de la qualité de l'air, le 16 septembre 2020. A l'exception de deux dépassements d'origine industrielle, la qualité de l'air s'est améliorée en région. Une consultation des parties prenantes a été menée à l'automne afin d'alimenter la réflexion sur le périmètre à retenir pour le futur PPA.

En région Hauts-de-France, le nombre de jours où ont été constatés des **épisodes de pollution atmosphérique** sur un ou plusieurs départements, pour un ou plusieurs polluants, s'élève à 28 en 2020.

L'**action de contrôle de la DREAL** s'est poursuivie en 2020 avec une trentaine de contrôles engagés en 2020. A noter que la **1<sup>ère</sup> sanction financière** en France pour non réalisation du bilan « Gaz à effet de serre » a été prononcée à l'encontre d'une entreprise régionale.



Installation du comité de pilotage de la

la préfecture du Nord

restauration écologique de l'Escaut à



Barrage de l'usine Saint-Michel à Amiens

**0** déclenchement de la circulation différenciée à Lille en 2020, mais un total de

**21** jours en épisode de pollution dans le Nord.

**386** entreprises, collectivités et administrations régionales concernées par la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre au titre du code de l'environnement





# PRÉVENIR LES RISQUES

## 153 Seveso

Les Hauts-de-France sont l'une des régions les plus concernées par la prévention des risques technologiques avec

- 95 sites seuil haut
- 58 sites seuil bas
- 49 PPRT approuvés



## 2 851 ICPE

(installations classées pour la protection de l'environnement) soumises à autorisation

( dont 413 soumises à la directive IED, les plus polluantes )

14 nœuds d'infrastructures de transport de matières dangereuses

243 contrôles inopinés des rejets atmosphériques

316 contrôles inopinés des rejets aqueux dans les ICPE

## Les risques technologiques

La DREAL a réalisé, en 2020, 42 visites de chantiers à proximité des réseaux et 47 visites de surveillance du parc d'appareils à pression.

Le cahier technique professionnel pour le suivi des équipements sous pression des systèmes frigorifiques a été approuvé le 19 août 2020 après 2 ans de travail avec les professionnels du secteur (frigoriste, fabricant, exploitant). Le pôle de compétence appareils à pression de la DREAL a été le représentant de l'administration pour ce groupe de travail.

Suite à l'accident Lubrizol du 26 septembre 2019, l'inspection des installations classées a lancé mi 2020 l'action nationale « 100 m », procédera jusque fin 2022 au recensement de toutes les installations classées (et activités économiques) implantées à moins de 100 mètres des sites Seveso et réalisera un bilan de la situation administrative de ces sites. 39 inspections ont été réalisées en 2020.

## Les risques chroniques

Depuis mars 2020, la production de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) a connu une nette augmentation au niveau de la région Hauts-de-France.

Pendant le premier confinement de mars à mai 2020, au-delà de sa mission de contrôle, la DREAL a joué un rôle de facilitateur en centralisant et en distribuant l'information sur les sites Seveso et la filière de collecte et traitement des déchets. Ainsi, l'ensemble des sites Seveso, ainsi qu'une centaine d'installations de traitement de déchets de la région, ont été contactés de manière hebdomadaire. Des remontées d'information ont pu être faites aux services préfectoraux et au niveau national.

La DREAL a lancé en juin 2020 une **campagne d'inspection des sites de tri, transit et regroupement de déchets sur le risque incendie** (en lien avec la COVID-19 ; notamment par la vérification de l'absence de dépassement des capacités de stockage). 25 sites ont été inspectés en juin et juillet. 6 projets d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été proposés aux préfets de départements concernés.

Concernant l'action de la DREAL dans la **réduction des prélèvements en eau** en 2020, un arrêté préfectoral complémentaire a été proposé pour 33 établissements ICPE de la région visant à réduire les prélèvements des établissements concernés. Ils ont permis une réduction du volume annuel maximal de prélèvement autorisé de 4 775 765 m<sup>3</sup> (soit 7,5 % du volume total autorisé pour l'ensemble des établissements pour lesquels un arrêté a été proposé). Par ailleurs, 28 visites d'inspection sur la thématique des prélèvements d'eau et de la sécheresse ont été menées en 2020 en région Hauts-de-France.

Dans le cadre des contrôles inopinés, la DREAL a mandaté des organismes indépendants pour réaliser des **contrôles inopinés sur les rejets atmosphériques et aqueux des ICPE** présentant le plus d'enjeux en 2020. Cette campagne a permis de contrôler les rejets atmosphériques de 243 établissements et les rejets aqueux de 316 établissements. Des dépassements supérieurs à 2 fois la valeur limite réglementaire d'émission ont été détectés sur 61 établissements pour les rejets atmosphériques et 86 établissements pour les rejets aqueux.



# PRÉVENIR LES RISQUES

## Les risques naturels et hydrauliques



Canal de l'Escaut à Escaudoeuvres

Suite à l'accident de la société TEREOS à Escaudoeuvres (rupture d'un bassin de sucrerie ayant engendré une pollution de l'Escaut), la DREAL a lancé une action relative au suivi des ouvrages hydrauliques industriels. Cette action concerne 26 d'établissements et près 152 ouvrages (bassins de sucrerie notamment) sur la région.

Le Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques (SCOH) de la DREAL a participé à 28 réunions pour l'appui au déploiement de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Notamment, le SCOH a instruit la demande d'autorisation du système d'endiguement Rive Gauche à Bruay la Buissière, dont l'autorisation a été accordée par arrêté en juillet 2020 et a contribué à l'élaboration et la signature de la convention de transfert de la digue domaniale Rive Gauche à Bruay la Buissière entre l'État et la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en mars 2020.

En janvier, l'unité Hydrométrie de la DREAL a aménagé deux stations débitmétriques sur l'Escaut canalisé à Neuville-sur-Escaut et Trith-Saint-Léger, dans le but de parfaire la connaissance des débits sur ce tronçon transfrontalier. Une troisième station hydrométrique a été créée à Ennevelin sur la Marque, en remplacement de la station de Pont-à-Marcq. Par ailleurs, dans le cadre de la rationalisation au titre de l'audit national du réseau hydrométrique de l'État, quatre stations d'intérêt local ont été fermées en 2020 : Hautmont (Sambre), Douzies Guides (Ruisseau des Guides), Don (Deûle) et Saint-Rémy-du-Nord (Ruisseau des Cligneux).

Dans le cadre du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), l'unité Hydrométrie a aménagé fin juillet 2020 deux stations débitmétriques réalisées sur les affluents de la Somme : Longueau sur l'Avre et Abbeville sur le Scardon, dans le but de parfaire la connaissance des débits sur le tronçon Somme. 4 avenants aux PAPI Lys, Somme et BSA ont été labellisés pour permettre la prolongation de leur durée et des augmentations financières pour finaliser les programmes d'actions.

2 nouveaux projets de PAPRICA (programme de prévention du risque cavités) dans l'Aisne avec les collectivités de Saint-Quentin et Laon (labellisations nationales projetées pour 2021).

Le Service de Prédiction des Crues Artois-Picardie (SPC) réalise la surveillance permanente de cours d'eau à titre réglementaire ainsi que, lorsque cela est possible, la production de prévisions de crues sur ces cours d'eau.

En mars 2020, le périmètre surveillé a été complété par un douzième tronçon, celui de la Canche. Les stations correspondantes de Brimeux et Estrée ont ainsi porté de 8 à 10 le nombre de stations hydrométriques faisant l'objet d'un affichage graphique de prévisions sur le site Vigicrues.

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'organisation du service Vigicrues, la DREAL s'est vue confier par la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) le pilotage d'une fusion entre le SPC Artois-Picardie basé à Lille et le SPC Oise-Aisne basé à Compiègne. Cette fusion permettra de conforter la robustesse de la prévision des crues à l'échelle d'un territoire couvrant la presque totalité de la région Hauts-de-France et le bassin amont de l'Aisne, inclus en région Grand Est. A terme, ce seront 20 tronçons de cours d'eau qui seront surveillés par le SPC unifié.



## 128 stations

La DREAL suit 128 stations hydrométriques produisant les données sur les débits

## 12 tronçons de cours d'eau surveillés

La DREAL (SPC) surveille 700 km de cours d'eau 365 jours par an



Pôle Prédiction

© DREAL Hdf

des Crues et Hydrométrie de la DREAL





# PRÉVENIR LES RISQUES



Chevalements de la fosse d'Arenberg

## Les risques miniers

La réunion de l'IRC (Instance Régionale de Concertation) a eu lieu en septembre 2020 à la Sous-Préfecture de Douai. Le bilan des mesures de surveillance de l'État au titre de l'après mine n'a appelé aucune remarque de la part des représentants des collectivités. Ce bilan n'a pas mis en évidence de situation particulière.

Conformément à la réglementation, la décision de mettre à jour la cartographie GMI (Géothermie de Minime Importance) dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais a été prise pour prendre en compte plus précisément les phénomènes locaux dont notamment celui lié à la présence et l'émission de gaz de mine. Ce travail a été confié au BRGM et au CEREMA. Il devrait se traduire par un classement en zone Orange d'une partie du bassin minier. Un comité de pilotage régional composé de la DREAL Hauts-de-France, de l'ADEME Hauts-de-France, du BRGM, du Cerema et du Conseil Régional des Hauts-de-France a été mis en place. Le Comité régional s'est réuni à 3 reprises en 2020. Le travail engagé devrait se terminer courant 2021.

**464** visites de supervision des centres et contrôleurs agréés et

**3 089** opérations de réception sur la conformité réglementaire des véhicules

## Les risques routiers

La DREAL assure la surveillance des 569 centres et des 1 150 contrôleurs agréés pour le contrôle technique des véhicules lourds et légers. En 2020, 130 centres de contrôles techniques de véhicules ont été inspectés et 334 contrôleurs privés supervisés par des agents habilités.

La DREAL est chargée de s'assurer qu'un véhicule de conception nouvelle, transformé, importé, ou démuné de certificat d'immatriculation soit conforme aux prescriptions techniques réglementaires concernant la sécurité et les nuisances. En 2020 :

- 127 réceptions par type de véhicules construits en série ;
- 2223 réceptions à titre isolé et 739 autorisations de mise en circulation de véhicules construits ou aménagés à l'unité ou importés ou modifiés après immatriculation.





# INSTRUIRE ET CONTRÔLER

## En matière d'environnement

**104** arrêtés ICPE signés

La DREAL a instruit les dossiers qui ont abouti à :

**59** arrêtés d'autorisation

**275** arrêtés complémentaires d'autorisation et

**45** arrêtés d'enregistrement

**12,2** mois

Délai moyen de délivrance de l'autorisation environnementale et de l'enregistrement en 2020

Ces délais sont impactés par le gel des procédures intervenu du 12 mars au 23 juin 2020 du fait de la Covid-19

**3 038** actes

en matière de commerce international d'espèces protégées (CITES)



**7 240** contrôles sur route de véhicules de transport routier, correspondants à

**166 500** journées de travail et **2 563** infractions relevées

**87** contrôles en entreprises correspondants à

**29 564** journées de travail et **115** infractions relevées

La Direction Générale de la Prévention des Risques a annoncé, dans les nouvelles orientations stratégiques de l'Inspection, l'objectif d'augmenter le nombre d'inspection de +50 % entre 2019 et 2022. En 2020, la DREAL a effectué 1810 inspections de sites de la région, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019 (1719) alors même que la crise sanitaire a limité les actions d'inspections lors du premier confinement.

Dans le cadre du Guichet Unique Numérique (GUN), les pétitionnaires peuvent déposer, depuis le 14 décembre 2020, leur dossier de demande d'autorisation environnementale sur le site Service-Public.fr. Cette téléprocédure leur offre des simplifications et des gains de temps tout au long de la procédure d'instruction :

- L'accusé réception est automatiquement délivré si toutes les pièces obligatoires sont déposées ;
- Il n'y a plus de demande de rendez-vous au guichet pour l'examen de complétude ;
- Les compléments et autres pièces de procédure (tierce expertise, réponse du pétitionnaire à l'avis de l'AE, contradictoire, fichier de mesures ERC) sont également déposés sur Service-Public.fr ;
- Le dossier complet à jour est automatiquement déposé sur le site internet [projets-environnement.gouv.fr](http://projets-environnement.gouv.fr) ;
- Le pétitionnaire est automatiquement informé de l'avancement de l'instruction de sa demande.

La DREAL a formé 75 agents en 2020 sur l'utilisation de cette application (inspecteurs, bureau de l'environnement des préfetures et DDT).

La DREAL a effectué 1810 inspections chez des industriels pour vérifier la conformité réglementaire et technique de leurs installations, sur des sujets aussi divers que les rejets dans l'air et dans l'eau, la maîtrise des déchets ou encore la prévention des risques accidentels.

La DREAL a instruit au niveau du commerce international d'espèces protégées (faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) **3038 permis et reçu 539 notifications** de déclaration de commerce d'antiquité. Les 3038 permis se décomposent comme suit : 2 241 permis pour le ré-export, 269 permis d'import, 56 permis d'export et 472 certificats intra-communautaires.

## En matière de transport

- 4465 entreprises sont recensées aux registres des professionnels du transport, 559 attestations de capacité professionnelle ont été délivrées ;
- 127 réceptions par type de véhicules construits en série et 2962 réceptions à titre isolé ou autorisations de mise en circulation de véhicules construits à l'unité ou importés ou modifiés après immatriculation ;
- 4200 autorisations de transport exceptionnel instruites ;
- 130 visites de surveillance de centre de contrôles techniques de véhicules par des agents habilités et 334 contrôleurs supervisés par des agents habilités.

## Le contentieux

Dans le cadre de la mutualisation juridique :

- 313 mémoires en défense ont été produits devant les tribunaux administratifs de Lille et Amiens et la cour administrative d'appel de Douai.
- 104 avis ont été émis à l'attention du parquet dans le cadre de procédures pénales.





# ANIMER PLANIFIER ET PROGRAMMER

## 21 PCAET

Plans climat air énergie territoriaux

**42** nouvelles entreprises de transport régional engagées dans le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE)

Le **SRADDET** (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) a été adopté par le conseil régional lors de sa séance plénière du 30 juin et approuvé par le préfet de région le 4 août 2020. La DREAL a analysé ce document au regard des obligations réglementaires.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma à travers les documents de planification (et en particulier les SCoT), la DREAL pilote et anime un groupe de travail réunissant les DDT(M) sur l'application des règles introduites par le SRADDET.

Un tiers des territoires soumis à l'obligation de se doter d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ont finalisé leur plan, soit 21 PCAET (6 approuvés et 15 en consultation). 86% des territoires concernés ont engagé la démarche. En 2020, la DREAL a émis des avis sur des projets de PCAET de Béthune-Bruay, Pévèle-Carembault, Pays-de-Lumbres, Pays de Saint-Omer, Métropole Européenne de Lille, Sources et Vallées, Hauts-de-Flandre, Pays du Boulonnais.

Un parc de 2050 véhicules concernés par les engagements avec un objectif sur 3 ans de réduction de près de 10 % de leurs émissions de gaz à effet de serre, soit une diminution des émissions sur ces 3 ans, de 40 000 Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>. (1 Tonne=émissions d'un véhicule type citadine sur 10 000kms).

La DREAL Hauts-de-France est partenaire avec l'Ademe et la Région, du **programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE) en Hauts-de-France** qui a été signé le 12 février 2020 à Lille. Les partenaires s'engagent, via ce programme, à mettre en cohérence et en synergie leurs actions respectives en matière d'accompagnement des propriétaires ou bailleurs privés désireux de se lancer dans la rénovation énergétique de leurs logements.

Le comité de pilotage du **programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)** réunissant la DREAL, la Région, l'Ademe, l'ANAH et les financeurs, s'est réuni dans les Hauts-de-France, le 16 avril. Depuis 2 ans, une démarche de mise en place de guichets uniques a été lancée par la Région et l'État pour simplifier l'accès au service pour les ménages. Un premier appel à candidatures en 2019 a retenu 14 EPCI comme structures porteuses. Suite au nouvel appel à candidatures pour 2020-2021, 14 nouveaux EPCI candidats se sont vus remettre un « trophée » le 26 mars.

Le Gouvernement a lancé en 2018 un **Plan National interministériel Biodiversité**, dont il nous a été demandé d'assurer une [déclinaison régionale à l'échelle des Hauts-de-France](#) en y impliquant largement nos partenaires.

En effet, la politique française de connaissance, préservation et restauration de la biodiversité a ceci de particulier qu'elle est très décentralisée et s'appuie essentiellement sur des partenaires locaux institutionnels (collectivités territoriales, conservatoires, agences, parcs naturels...) et associatifs (associations, fédérations...), et surtout sur le Conseil régional, chef de file des collectivités locales sur la biodiversité. Leurs actions sont indispensables et déjà nombreuses. La déclinaison régionale du [Plan National Biodiversité](#) a été conçue à la fois comme vecteur de communication de l'action transversale des services et opérateurs de l'État, en faveur de la biodiversité, et comme accélérateur des actions répondant aux principaux enjeux régionaux. Le document présente, pour chaque axe, trois faits marquants relatifs à des actions existantes et à valoriser, en cours de mise en œuvre ou à venir prochainement. **Le 15 décembre 2020 s'est tenu le Comité de Suivi annuel du plan.** Il a permis de présenter de nombreuses réalisations des différents acteurs et de proposer de nouvelles actions pour ce plan dynamique.

B. Frimat (Ademe), L. Tapadinhas



(DREAL) et F. Nihous (Région HdF)  
Signature du premier PREE de France

Comité technique régional de



la biodiversité du 6 mars 2020 à Amiens



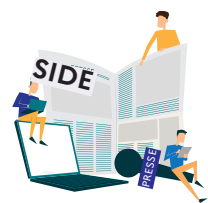
# PRODUIRE ET INFORMER EN TRANSPARENCE

Environ

**300 000** visites  
sur le site internet de la  
DREAL Hauts-de-France

Plus de **400** cartes ou  
données cartographiques  
mises à disposition du public

**74** bulletins  
de vigilance hydrologique  
permettant d'évaluer le risque  
de crues. La DREAL surveille  
12 cours d'eau du bassin Artois-  
Picardie et a élaboré 40 cartes  
de zones inondées potentielles



**51** références  
documentaires régionales  
saisies dans SIDE, portail  
national d'information sur  
l'environnement



**120** citations de la DREAL  
dans la presse régionale

**57** demandes presse traitées

**10** communiqués et dossiers  
de presse

**4** conférences de presse

**585** abonnés Twitter

La DREAL Hauts-de-France a fait le choix d'intégrer l'ensemble de ses services dans une démarche qualité – écoresponsabilité ambitieuse. Son système de management de la qualité et de l'écoresponsabilité (SMQE) possède les capacités même pendant la crise sanitaire, à répondre aux exigences de la norme ISO 9001 tout en s'affranchissant de celles de la certification. C'est une preuve de la maturité de ce système, de son appropriation par les services et de l'engagement de tous les agents de la DREAL.

Notre SMQE permet une amélioration continue des services rendus, une meilleure écoute des bénéficiaires et partenaires ainsi qu'une poursuite de notre engagement dans la maîtrise de notre impact environnemental. Les points forts : 80 % de nos processus sont jugés performants, des délais d'instruction maîtrisés et des documents qualité cohérents avec ce qui se fait réellement. Les points à améliorer sont la pertinence de certains indicateurs de performance de processus et la réception, le suivi et le traitement des réclamations.

## La donnée

**298 860 sessions pour 703 391 pages vues.** On constate une légère baisse de fréquentation du site par rapport l'année 2019 (en nombre d'utilisateurs, de pages vues, de sessions...). Cette baisse est toutefois assez limitée (-0,17 utilisateurs, -1,61% sessions, -7,76% pages vues) au regard de cette année très particulière.

**398 cartes, 10 cartes dynamiques et 91 jeux de données catalogués.**

La cartothèque compte 498 cartes dont 78 ont été mises en ligne en 2020 et 9 depuis le début de l'année.

Dans le cadre du groupe thématique Géo2France relatif aux données environnementales, la DREAL poursuit son objectif de **fédérer un réseau d'acteurs producteurs de données** et a organisé le 11 février 2020, une réunion à l'attention des porteurs de la donnée environnementale (le RDE).

## La connaissance

La DREAL a poursuivi sa politique de **publication d'analyses structurelles et conjoncturelles** sur le logement et la construction (construction neuve, parcs de logements, marchés du logement, logement social, bilan de la construction), sur les transports (transports routiers de marchandises, immatriculations de véhicules neufs, parc de véhicules routiers) et sur de le développement durable.

## L'information

La DREAL a organisé sa traditionnelle journée des associations cette année sous la forme d'un webinar qui s'est déroulé le 3 décembre. Au programme : des interventions sur le compte asso, le plan national biodiversité et le plan de relance. Un webinar spécifique a permis aux associations environnement et aux Commissaires enquêteurs d'échanger avec la commission nationale du débat public (CNDP) et sa présidente, Chantal Jouano.

Le 10 décembre 2020, la DREAL a organisé une réunion à l'attention des bureaux d'études impliqués dans les sujets ICPE pour présenter ses attentes dans la constitution des dossiers (autorisation environnementale et démarche ERc), des évolutions réglementaires dans le domaine de l'eau et suite à l'incendie Lubrizol, ainsi que le nouvel outil GUNenv (Guichet unique numérique de l'environnement).



# AGIR EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAU



## Pour la nature et la biodiversité

Dans le cadre de la **Gouvernance Régionale de la Biodiversité**, la DREAL et la Région Hauts-de-France, accompagnés par l'Office français de la biodiversité (OFB) et les agences de l'Eau (Seine-Normandie et Artois Picardie), ont décidé de renforcer la coordination de leurs politiques, pour favoriser les synergies dans les actions développées par tous et partout.

Une [conférence de presse](#) a été organisée le 10 juillet 2020 au Musée d'histoire naturelle de Lille sur le thème «**La biodiversité nous parle, parlons-en !**».

L'«[État des lieux de la biodiversité Hauts-de-France 2019](#)» et «[Nature en Hauts-de-France, le guide du patrimoine naturel](#)», y ont été présentés. Ils constituent une synthèse des connaissances actuelles sur notre territoire et sont des outils pour la sensibilisation et la mobilisation, ainsi que des supports précieux pour l'action.

Élaboré par la DREAL et la Délégation de l'Onisep Hauts-de-France, le [guide des métiers de la biodiversité en Hauts-de-France](#) est destiné aux collègues des académies d'Amiens et de Lille. Il présente 20 métiers et participe à l'éducation et à la sensibilisation des jeunes à l'environnement en s'inscrivant dans les actions menées en Hauts-de-France dans le cadre du Plan national pour la Biodiversité.

Le 12 mars 2020, le **premier arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel** pris en France métropolitaine a été signé par le Préfet des Hauts-de-France, portant création d'une zone de protection d'habitat naturel de la source tufeuse de Bousignies-sur-Roc (59). Cette nouvelle aire protégée résulte de la volonté locale de la commune, accompagnée par le parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois et du travail conjoint de la DDTM du Nord, du PNR de l'Avesnois et de la DREAL.

La DREAL Hauts-de-France et la DDTM du Nord se sont investies avec les partenaires pour l'approbation du dossier de l'extension de 30 ha de la Réserve Naturelle Nationale de la dune Marchand située sur le littoral de la Mer du Nord à l'est de Dunkerque. Ce projet approuvé par la CNPN le 29 septembre 2020 s'inscrit dans le plan national biodiversité.

## Pour la transition écologique et solidaire

La DREAL a poursuivi son investissement dans le pilotage et l'accompagnement du GIP CERDD (Centre ressource du développement durable). Le CERDD a maintenu cette année l'organisation d'un grand événement le 24 novembre, le **Labo Territoires participatifs**. Ce dernier a réuni en distanciel 250 participants. Une table ronde s'est intéressée à la transition démocratique comme accélérateur de la transition écologique et solidaire et des ateliers ont permis d'identifier et d'analyser les outils de mobilisation et d'implication citoyenne.

La DREAL a organisé en septembre une réunion de la communauté de travail TECV (transition énergétique pour la croissance verte) de manière à échanger sur les contrats de transition écologique avec les parties prenantes (opérateurs de l'Etat, Région, référents départementaux, ...).

La DREAL a contribué à l'organisation de la conférence régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), en partenariat avec la CRESS, le SGAR, la Région, la DRJSCS et la DIRECCTE le 26 novembre sous la forme d'un webinaire qui a réuni 280 participants autour du bilan de la stratégie ESS en région, du plan de relance et des perspectives de rebond en sortie de crise.

Conférence de presse



«La biodiversité nous parle, parlons-en !»

Guide des métiers de la



biodiversité en Hauts-de-France



# AGIR EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAU



**236 500 €**

d'aides accordées dans le cadre de l'éducation à l'environnement

**53** demandes de subventions instruites favorablement (chantiers nature, sciences participatives, santé et environnement ou insertion par l'EEDD,...)

## Pour l'éducation à l'environnement

La crise sanitaire a réclamé d'accorder une attention particulière aux associations environnementales mises en difficultés par les circonstances. Une priorité a été fixée pour instruire rapidement les demandes de financement. 236 500 euros d'aides ont été accordés dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable. 40 associations ont vu leur demande instruite favorablement.

En matière d'éducation à la transition écologique, la DREAL, déjà investie dans une collaboration avec l'éducation nationale, a élargi ses partenariats avec la direction diocésaine et l'enseignement agricole.

## Pour la mobilité

La DREAL, en lien avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de la région et avec l'assistance du CEREMA Hauts-de-France, a mis en place, depuis 2013, une base rassemblant l'ensemble des données d'offres disponibles sur les réseaux de transports en commun. Cet outil d'analyse est ainsi mobilisable par chaque décideur public, dans sa sphère de compétence et permet d'apporter une véritable aide à la décision pour évaluer la pertinence des divers projets du territoire. Un [document présentant deux travaux](#) réalisés par la DREAL a été publié en 2020.

Dans le cadre du service après-vote de la LOM (loi d'orientation sur les mobilités), une cinquantaine de participants (DGITM, DREAL, 5 DDTMs, SGAR, de la cellule régionale d'appui France Mobilités et du Conseil régional se sont réunis lors d'un séminaire le 3 mars 2020. Il s'est agi de présenter et décrypter le contenu de la loi pour que l'État et la Région accompagnent ensuite les territoires dans l'appropriation et la mise en œuvre des nouvelles dispositions.



Chaque jour en 2020, environ

**12 000** poids-lourds transitent entre la région Hauts-de-France et le Royaume-Uni

## Avec la coopération transfrontalière

La DREAL et la DIR Nord préparent avec l'Eurométropole Lilloise (MEL) la poursuite de la concertation avec la Belgique sur la gestion des itinéraires poids lourds en transit.

**Un protocole d'accord a été signé** pour une coopération transfrontalière en vue de la **conservation et la gestion des massifs dunaires transfrontaliers** et des milieux naturels associés de Dunkerque (59) à Westende (Belgique). Il vise à harmoniser les stratégies de conservation et aboutir à la mise en place d'un espace naturel protégé transfrontalier.

Dans un contexte européen marqué par le Brexit, la DREAL a contribué aux actions conduites par le Préfet de région pour anticiper et maîtriser les conséquences pour notre territoire.



Signature du protocole d'accord

de coopération transfrontalière

© DREAL Hdf



# AGIR EN PARTENARIAT ET EN RÉSEAU

## Pour la sobriété foncière

Un protocole de coopération technique en faveur d'une **gestion économe de l'espace** a été signé le 5 août 2020 entre la DREAL Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France. Il vise à mettre en œuvre une convergence des actions de la Région et de la DREAL pour promouvoir la sobriété foncière, sur des orientations partagées : l'appropriation et la déclinaison du SRADDET, l'observation et la connaissance, l'outillage des territoires et l'animation des territoires.

## Pour le littoral

Le GIP (groupement d'intérêt public) Réseau d'Observation du Littoral (ROL) de Normandie et des Hauts-de-France a été créé le 1<sup>er</sup> avril 2020. Son assemblée générale constitutive s'est tenue en audioconférence le 7 mai 2020. Le ROL est chargé de coordonner l'information sur le suivi de l'évolution du littoral des régions côtières, depuis la baie du Mont-Saint-Michel jusqu'à la frontière belge, afin de faciliter la prise de décision sur la mise en place de politiques de gestion du littoral sur l'ensemble des régions pour appréhender plus largement les phénomènes naturels, au-delà des frontières administratives. Il concourt ainsi pleinement aux objectifs de la Stratégie de façade maritime Manche Est – Mer du Nord.

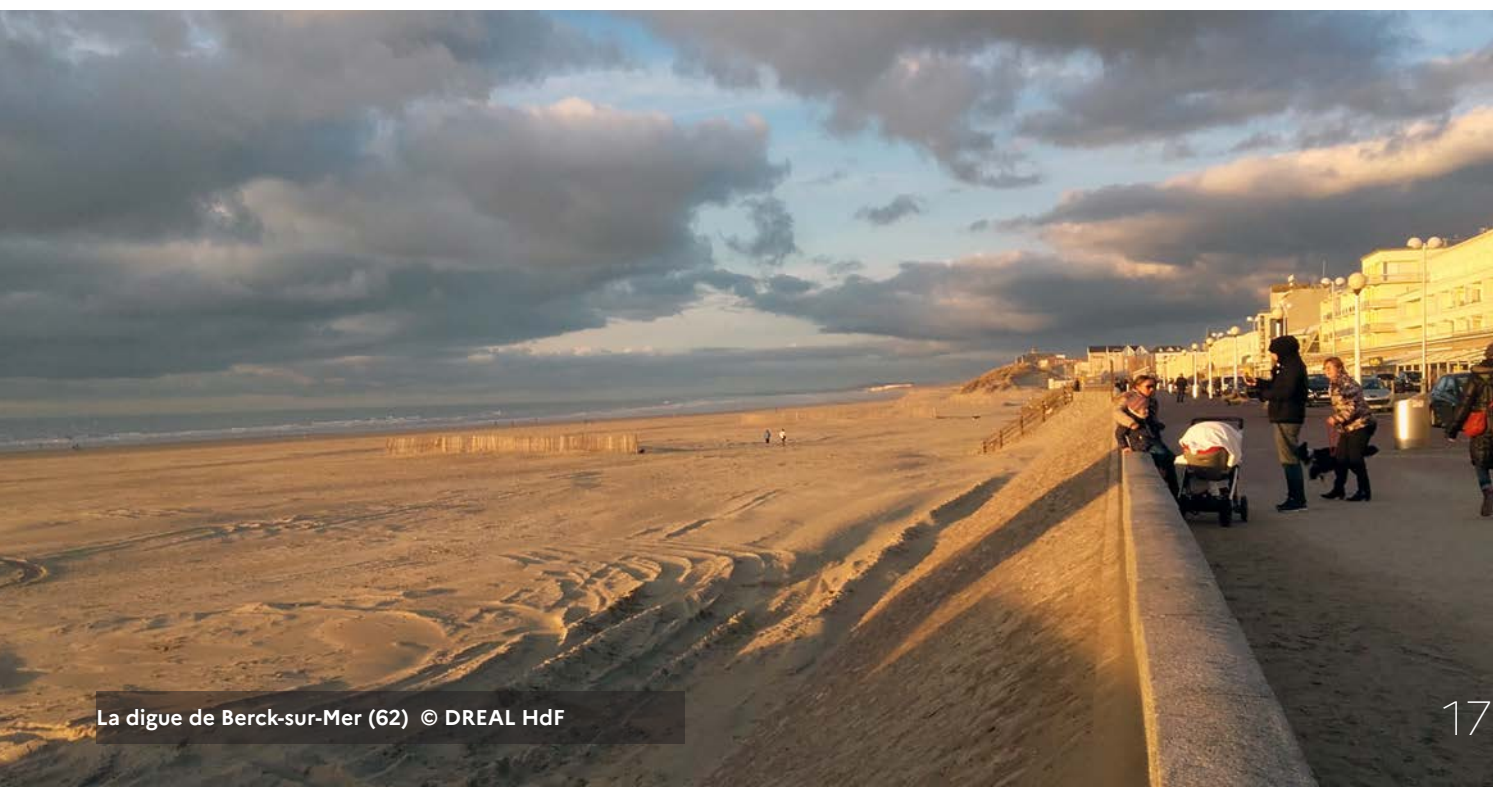
Les 22 janvier et 9 juillet 2020, se sont tenues au port de Boulogne-sur-Mer, les réunions «animation Littoral» (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sessions) réunissant DREAL, DDTMs, DIRM, en présence du Conservatoire du Littoral, invité. Parmi les sujets évoqués : le Document Stratégique de Façade, les projets de territoires littoraux au travers de l'appel à partenaire ANEL-CEREMA, la structuration de la compétence GEMAPI des collectivités, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), les actualités avec le projet de loi «Préparons l'avenir de nos littoraux», l'état d'avancement des GT «Application de la loi littoral», «Stratégie littorale», «aménagement du littoral».



Déplacement multi-services pour prendre

connaissance de visu des sites exposés aux

risques littoraux







# TRAVAILLER EN TRANSVERSALITÉ

## Au cœur de sa zone de gouvernance avec ses services supports mutualisés

**3 064** 

**mobilisés dans la zone de gouvernance ministérielle dans les services de l'État ainsi que dans des établissements publics tels que le CEREMA et VNF**



**5 000** **demandes de paiement instruites**

des 20 services prescripteurs de la région pour une exécution comptable de 175 millions d'euros

**Achats-Marchés :**

**38** **consultations**

publiées (100 % des marchés de la DREAL incluent une clause environnementale)

**104** **actes instruits et**

**81** **conseils dispensés** par le CPCM aux services, dont 21 relèvent du niveau d'expertise (soit 26%)

La DREAL comprend des services mutualisés (RH et finances, gestion administrative, paye, Juridique...), un pôle médecine de prévention et un service social régional, qui interviennent pour les services de la zone de gouvernance du pôle ministériel en région et, selon les sujets, pour les entités locales de l'administration centrale ou les opérateurs du ministère en Région.

En 2020, dans le **contexte de pandémie Covid-19**, le service médecine de prévention et le service social régional ont été mobilisés de façon exceptionnelle pour **accompagner les services et prévenir les risques médicaux et psychosociaux** :

- définition des mesures de prévention à mettre en œuvre (notamment pour les personnes fragiles susceptibles de développer une forme grave de Covid, des mesures de gestion en cas de contamination d'un agent (service médecine de prévention) ;
- accompagnement des agents et des managers, dans des situations très complexes parfois, liées au confinement prolongé et à la reprise de l'activité alternant présentiel et distanciel ;
- gestion d'urgence de situation graves impactant des agents et leur collectif de travail, nécessitant un accompagnement immédiat et transversal (RH, médical, social, juridique).

La DREAL pilote, sous l'autorité du Préfet de région, la **construction du dialogue de gestion stratégique** avec l'administration centrale (stratégie régionale, actions prioritaires pour les politiques publiques, moyens financiers et humains) et anime le collège des directeurs des services déconcentrés en région (CODER). Elle pilote la répartition des moyens humains et financiers des services de la zone de gouvernance du pôle ministériel en région et les politiques RH.

Durant la **période de pandémie**, les instances de pilotage ont été assurés à distance et chaque semaine et tout au long de la crise afin d'échanger sur les expériences de chaque territoire, sur les **plans de continuité d'activité** à mettre en place, sur les mesures de prévention et les priorités stratégiques à intégrer.

En 2020, dans le cadre de l'action « **Agir pour les transitions** », orchestrée par le bureau d'études Autremen et copiloté par la DREAL, la DDTM du Nord et des équipes du CMVRH, qui vise à mobiliser les cadres de la communauté technique ministérielle, pour permettre à leurs équipes d'oser innover au plus près du territoire, malgré la charge du quotidien, deux séminaires en ligne se sont tenus sur un premier sujet, celui de la **résilience territoriale**. Les sujets ont été abordés sous l'angle des sciences sociales et des sciences politiques puis les participants ont été invités à étudier les expériences locales au travers de témoignages, d'acteurs et d'ambassadeurs du développement durable, au sein d'une commune du bassin minier du Pas-de-Calais, Loos-en-Gohelle, et d'une communauté de communes, Picardie Verte. Consulter les conclusions sur le [site Internet de la DREAL](#).

Le centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) intervient :

- dans l'**accompagnement des prescripteurs** avec la mise à disposition d'outils d'accompagnement sur les volets « Dépenses et Recettes » (nomenclatures d'exécution, logigrammes, guides utilisateurs, modes opératoires) et la production périodique d'indicateurs de consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ;
- et pour le **renforcement du contrôle interne comptable** avec la conception de 15 cartographies budgétaires permettant d'identifier les acteurs de la chaîne de la dépense et les programmes sur lesquels ils émergent, ainsi que la mise en œuvre de contrôles sur la base d'indicateurs d'alerte afin de mettre en place des axes d'amélioration.



# S'ORGANISER EN INTERNE

## Face à la crise sanitaire

### Les chiffres clés de 2020

678

51,5% 48,5%

18,3% **Cat. C**

39,7% **Cat. B**

42% **Cat. A/A+**

47,8 ans d'âge moyen

354

télétravaillant au moins  
un jour par semaine en 2020

54% 46%

et 610 en période de crise  
sanitaire liée à la COVID-19



1 735 jours de formation

2,54 jours par agent

24 actions

écoresponsables mises en œuvre  
en 2020

Démarche SPE en DREAL  
Hauts-de-France :

50 % des mesures réalisées

La DREAL a mis en place rapidement et massivement le télétravail. Près de 430 agents ont basculé vers du télétravail en des temps records (quelques semaines) avec l'aide du pôle informatique. Ce qui a impliqué des efforts de l'équipe pour maintenir en conditions opérationnelles ces agents (assistance, installations, droits d'accès...), bien souvent à distance.

Sur l'aspect des communications de la DREAL, 300 webconférences et 1883 visioconférences ont été créées en 2020 par le pôle informatique.

La mission Hygiène et Sécurité a distribué aux agents 8 440 masques en tissu et 46 630 masques chirurgicaux.

Depuis le 17 mars, premier confinement, la DREAL s'est attachée à assurer une qualité de service aussi performante qu'en temps normal, dans l'instruction des dossiers.

Le service Eau et Nature en synergie avec le Pôle Gestion Financière du Secrétariat Général, ont instruits les demandes de subventions afin de garantir une trésorerie conforme aux engagements de la DREAL, mais aussi par l'appui des associations partenaires en ce qui concerne les activités autorisées sur le terrain. Elle a maintenue le rythme des avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) grâce à l'investissement et à la réactivité de ses membres bénévoles.

Les activités d'instruction de l'autorité environnementale, des unités départementales et de tous les pôles de la DREAL ont été maintenues. Les activités de contrôle ont rapidement repris un rythme normal.

## Au service des ressources humaines

La DREAL a assuré la **gestion administrative et financière de 2 700 agents** des 12 services employeurs de la zone de gouvernance. Elle a instruit 79 demandes à la retraite et plus de 10 000 mouvements entraînant une mise à jour de la paie des agents, dont 552 avancements d'échelon. Le montant de la masse salariale 2020 gérée par la DREAL se monte à 112 634 063 €.

La DREAL a participé au **premier salon virtuel de la mobilité et des parcours professionnels** organisé le 15 décembre sur la plateforme des ressources humaines (PFRH) Hauts-de-France. Ce salon a permis aux agents depuis leur bureau ou de chez eux sur une journée entière et davantage, grâce au replay, d'accéder aux stands virtuels des employeurs sur la présentation de leurs services : vidéos, fonds documentaires à télécharger. Ce premier salon était particulièrement riche avec un large choix de conférences, de tables-rondes et d'ateliers conseils.

## Avec l'éco-responsabilité

La DREAL poursuit son engagement dans la démarche «[services publics écoresponsables](#)» (SPE) qui remplace le plan «administration exemplaire». Un constat satisfaisant pour la **mise en œuvre des 18 engagements** de SPE en DREAL (2 mesures sont du ressort du ministère). 9 engagements sont réalisés et 6 sont en cours et 3 sont à faire.

La DREAL recycle beaucoup d'éléments au sein de ses entités. En 2020, elle a recyclé les déchets suivants : papiers (7 400 kg), cartons (560 kg), mégots (2,95 kg), recyclables (360 kg) et verres (260 kg).

Suite à la crise sanitaire, plusieurs services ont décidé d'avancer dans leur démarche de réduction des déchets et ainsi de tendre vers le 0 papier. Une unité départementale est à l'heure actuelle à 0 sortie papier au 31 décembre 2020.

